



Pau et agglo

BIZANOS

Une appli dédiée aux pros du soin à domicile

Dans son tour de France de présentation de l'application Visitadom, dédiée aux infirmiers, kinésithérapeutes et personnel médical à domicile, Maximilien Rochaix, son créateur, a fait étape à Bizanos, mercredi 16 septembre. Au début de sa carrière, ce kiné s'est, en effet, aperçu qu'il n'existait aucun lien entre les professionnels de santé travaillant à domicile sur un même secteur. Ces conditions de travail provoquent un épuisement sur le terrain. Si bien que dans l'Hexagone, seuls 15 % des kinés œuvrent à domicile et un infirmier libéral sur cinq veut mettre fin à son activité.

Pour en terminer avec cet isolement, Maximilien Rochaix a voulu rapprocher les professionnels du soin à domicile en s'appuyant sur les outils modernes de communication. Via une start-up qu'il a créée en 2018, dans laquelle il travaille en parallèle de son métier, il a développé, aux côtés de six collaborateurs, une application permettant ce rapprochement. Deux années de mise au point ont été nécessaires avant le lancement de la plateforme en février 2020. À ce jour, 700 professionnels de santé ont adopté la plateforme. D'ici trois ans, ses fondateurs espèrent en fédérer plus de 3 000.



Camille Guillot-de-Suduiraut et Maximilien Rochaix. PHOTO M. B.

Quotidien facilité

« Elle reçoit un très bon accueil des professionnels de santé. À l'occasion de ce tour de France, ces derniers nous font même remonter des améliorations à y apporter, rapporte Maximilien Rochaix. Cette solution digitale pluridisciplinaire facilite leur quotidien, permet de mieux gérer la relation patient et praticien, améliore la coordination entre les structures et garantit aux patients une communication à distance avec leur praticien. »

À Bizanos, une vingtaine d'infirmiers ont assisté à sa présentation en présence de Camille Guillot-de-

Suduiraut, responsable de Homeperf, prestataire santé, partenaire de l'opération dans le 64. L'application met gratuitement en relation patient et professionnel. Seul le professionnel qui l'utilise pour gérer son activité paie une cotisation de 29,90 € par mois. Les praticiens souhaitant déléguer la gestion de la facturation à distance pourront y souscrire bientôt.

À noter : l'hébergeur des données de santé (HDS) a agréé la plateforme. Elle répond aussi aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Marc Bruno